

Prix d'excellence en enseignement de la Faculté des sciences

Les Prix d'excellence en enseignement sont décernés annuellement à des personnes enseignantes reconnues pour leur contribution exceptionnelle en enseignement, la réalisation d'expériences pédagogiques originales et leur investissement continu à adapter leurs cours aux besoins de la société et de la population étudiante. Deux prix seront remis dans la catégorie Enseignement et un prix dans la catégorie Encadrement.

Catégories de prix¹

Catégorie Enseignement

- Professeure ou professeur
- Chargée ou chargé de cours

Catégorie Encadrement

- Professeure ou professeur

Appel de candidatures

Le doyen de la Faculté des sciences lance, chaque automne, un appel de candidatures auprès de l'ensemble de la communauté des sciences afin de désigner les personnes qui recevront les Prix d'excellence en enseignement de la Faculté des sciences.

Dépôt de candidatures

1. Chaque candidature doit être soumise par la candidate ou le candidat par **voie électronique** au Vice-décanat aux études à l'adresse suivante : vde.sciences@uqam.ca;
2. La date limite pour déposer les dossiers est le **15 janvier 2027 à 17 h**. Aucune prolongation ne sera accordée après cette date;
3. Le dossier de candidature devra être soumis en **un seul fichier PDF**. Voir la section *Composition du dossier de candidature*.

Sélection des candidatures²

Les candidatures seront étudiées par un comité de sélection qui recommandera la candidature retenue pour chacune des catégories au Conseil académique. Ce dernier aura la responsabilité d'attribuer les distinctions aux récipiendaires.

Remise des prix

Les prix seront remis le 19 mai 2027, lors d'une cérémonie facultaire au Cœur des sciences.

¹ Une personne ne peut postuler de nouveau à un prix qu'elle a déjà reçu.

² Le comité de sélection et le Conseil académique de la Faculté des sciences se réservent le droit de ne retenir aucune des candidatures soumises.

Catégorie Enseignement

Admissibilité

Pour être admissibles, les personnes candidates doivent être professeure ou professeur régulier, ou chargée ou chargé de cours, avec au moins cinq années d'activités d'enseignement dans l'un des départements de la Faculté des sciences.

Critères d'évaluation

Le dossier de candidature devra faire la démonstration du caractère exceptionnel de la contribution de la personne candidate dans les domaines suivants :

Critère	Aspects pouvant être mis en valeur
Qualité et maîtrise pédagogique	• La structure des cours • La capacité à rendre les notions accessibles • La stimulation de la réflexion et de la curiosité • Le développement de l'esprit critique • La qualité et la rapidité de la rétroaction • La qualité du matériel pédagogique développé
Conception de l'alignement pédagogique	• La cohérence entre les objectifs, les activités, les contenus et les évaluations • La variété et la pertinence des méthodes pédagogiques
Évolution et actualisation des cours	• La cohérence entre les contenus enseignés et l'actualisation des connaissances dans le domaine • L'évolution des pratiques en fonction des besoins des personnes étudiantes
Encadrement, accompagnement et inclusion	• Les dispositifs d'accompagnement mis en place afin de favoriser la réussite • La capacité à soutenir l'autonomie chez les personnes étudiantes • La capacité à tenir compte de la diversité des personnes étudiantes

Composition du dossier de candidature

1. Une lettre de présentation de la personne candidate (1 000 mots maximum) expliquant :
 - a. sa philosophie d'enseignement;
 - b. sa conception d'apprentissage;
 - c. les principes pédagogiques appliqués;
 - d. l'évolution des pratiques.
2. Deux plans de cours récents.

3. Un portfolio présentant des exemples de méthodes pédagogiques répondant à des enjeux d'enseignement, selon la logique suivante :
Problème pédagogique observé → Méthode déployée → Résultat observé.
4. Deux lettres d'appui.
5. Évaluation des enseignements sur les 3 dernières années.
6. Des extraits complémentaires choisis de matériel pédagogique.

Catégorie Encadrement

Le Prix d'excellence en encadrement des cycles supérieurs est accordé annuellement à une personne enseignante reconnue pour l'excellence de l'encadrement offert aux personnes étudiantes inscrites dans des programmes de cycles supérieurs, en profil recherche ou professionnel.

Plus spécifiquement, ce prix vise à :

- valoriser la qualité de l'encadrement réalisé par les professeures et professeurs de la Faculté des sciences;
- reconnaître l'excellence pédagogique de membres du corps professoral qui font preuve d'habiletés reconnues en matière d'encadrement des personnes étudiantes inscrites aux cycles supérieurs à l'UQAM.

Admissibilité

Pour être admissibles, les personnes candidates doivent :

- être une professeure régulière ou un professeur régulier à l'UQAM depuis au moins cinq ans;
- avoir accompagné au moins cinq étudiantes et étudiants jusqu'à la diplomation, dont au moins trois à titre de direction principale ou de personne tutrice, dans un programme de cycles supérieurs à l'UQAM.

Critères d'évaluation

Les membres du comité de sélection évalueront les candidatures au regard de la qualité de l'encadrement offert, indépendamment du nombre de personnes étudiantes encadrées.

Le dossier de candidature sera examiné en fonction des aspects suivants, offerts par la personne candidate aux personnes étudiantes encadrées :

- un environnement de travail stimulant;
- des méthodes d'encadrement variées et adaptées aux besoins des personnes étudiantes;
- une disponibilité et rétroaction aux personnes étudiantes tout au long de leur formation;
- un ancrage actif dans le réseau professionnel du domaine concerné;
- un soutien aux personnes étudiantes dans le partage et la diffusion de leurs travaux à l'intérieur et à l'extérieur de l'Université;
- la mise en place des conditions optimales pour permettre aux personnes étudiantes de diplômer dans les délais prescrits.

Composition du dossier de candidature

1. Un texte de présentation (1 000 mots)

Ce texte doit décrire la conception de l'encadrement et de l'apprentissage aux cycles supérieurs de la personne candidate ainsi que la manière dont elle se traduit dans sa pratique. À la lumière de la section « Critères d'évaluation » (ci-dessus), ce texte doit expliquer en quoi la candidature répond aux critères de qualité et de pertinence à l'égard des activités d'encadrement.

2. Une lettre d'appui d'une direction de programme ou d'une autre personne enseignante

Cette lettre doit décrire brièvement les raisons pour lesquelles la direction de programme accorde son appui. Le contenu doit également souligner les éléments significatifs de la contribution de la personne candidate à l'encadrement des personnes étudiantes aux cycles supérieurs.

Si la personne candidate encadre des personnes étudiantes dans des programmes différents, elle peut soumettre plus d'une lettre. Les directions de programme peuvent déposer une lettre rédigée par un membre du sous-comité d'admission et d'évaluation (SCAE).

3. Trois lettres d'appui de personnes étudiantes

Ces lettres doivent témoigner de la qualité de l'encadrement telle que perçue par les personnes étudiantes inscrites à l'UQAM. Deux des trois lettres doivent provenir de personnes étudiantes qui ont été accompagnées jusqu'à la diplomation par la personne candidate.